

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 22 mars 2021, 19h00 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce par visioconférence.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
 M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
 M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h13)

2021-03-67 **2 Adoption du déroulement de la séance de conseil par visioconférence**

Considérant le décret numéro 2-2021 publié le 8 janvier 2021;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos en visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adopté à l'unanimité

2021-03-68 **3 Approbation de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4 1^{ère} période de question

5 Législation

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

5.1 Avis de motion et présentation règlement d'emprunt pour la réfection une section de rue de l'Église et du rang 7

Monsieur Christian Bégin, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 201-21 décrétant un emprunt de 2 238 568 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une section de la rue de l'Église et du rang 7;
- Dépose le projet du règlement numéro 201-21 décrétant une dépense de 2 238 568 \$ et un emprunt de 2 238 568 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une section de la rue de l'Église et du rang 7.

5.2 Avis de motion et présentation règlement d'emprunt pour la réfection une section de la rue de l'Église

Monsieur Christian Bégin, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 202-21 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection d'une section de la rue de l'Église;
- Dépose le projet du règlement numéro 202-21 décrétant une dépense de 1 757 903 \$ et un emprunt de 1 757 903 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une section de la rue de l'Église.

5.3 Tarification collecte matière résiduelle – 9379 60 1835 3 locaux, 2 poubelles

Un bref suivi est fait auprès du conseil sur l'évolution de la requête

6 Trésorerie

2021-03-69 6.1 Autorisation de rembourser rapport de dépense pour les loisirs et de culture lorsque les projets s'autofinancent

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'approuver le remboursement des allocations de dépenses (au même titre qu'un compte incompressible) de la ressource en loisirs et culture lorsqu'il s'agit de mise en place d'activité qui s'autofinance.

Adopté à l'unanimité

2021-03-70 6. Dépôt au programme de renouvellement des infrastructures municipales en eau

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adopté à l'unanimité

7 Fourniture et équipement

2021-03-71 7.1 Tonte de gazon 2021

Attendu qu'il est requis d'évaluer le fonctionnement de la tonte de gazon 2021;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil procède au renouvellement des ententes 2021 pour les services de tonte de gazon 2021 avec M. Dumas pour les endroits suivants :

- Aréna (terrain de balle, parc l'Évasion);
- Usine de filtration;
- Complexe St-Louis.

Que le conseil propose une entente pour les services de tonte de gazon 2021 avec monsieur Renaud Giroux et monsieur Alexandre Paradis pour les endroits suivants :

- Parc Excavation Jean-Marc Quirion et Fils
- Caserne;
- Usine d'épuration;
- Puits;
- Gym;
- Entrée Nord de la 1^{re} Avenue.

Que le taux horaire est de 22 \$ / heure, facturable le dernier lundi du mois.

Adopté à l'unanimité

2021-03-72 7.2 Offre de service urbanisme – 9398 1689 Québec Inc.

Attendu que le conseil a évalué différentes alternatives depuis le départ du responsable de l'urbanisme;

Attendu que selon l'article 119 7^e alinéas de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité peu par règlement désigner un officier responsable de la délivrance des permis et certificats;

Attendu que la Municipalité doit désigner un officier pour l'application de l'entente de service intermunicipal de la MRC Beauce-Sartigan;

Attendu que la Municipalité doit désigner un officier pour l'application des règlements touchant la qualité de l'environnement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin;

Il est résolu de retenir l'offre de services professionnelle l'entreprise 9398 1686 Québec inc. déposée par monsieur Luc Rondeau à raison de 675 \$ avant taxes par semaine;

Que la présente entente est renouvelable au 31 décembre de chaque année;

Que l'entreprise 9398 1686 Québec inc. doit soumettre sa tarification pour l'année à venir en septembre de chaque année avec une preuve de couverture en responsabilité civile;

Qu'à compter de la présente résolution monsieur Luc Rondeau soit désigné pour agir à titre d'officier responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de permis et certificat et de l'application des règlements édictés sous la Loi sur la qualité de l'environnement pour la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce en remplacement de monsieur Mahieu Carrier.

Adopté à l'unanimité

2021-03-73 **7.3 Offre de service Moreau architectes**

Attendu que le conseil souhaite évaluer la possibilité de regrouper les aménagements sportifs à l'Aréna Marcel Dutil;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu;

Que le conseil mandate Moreau Architectes selon l'offre de services professionnelle déposée en date du 3 mars pour ce qui suit;

- Étude de faisabilité pour un gym incluant rapport et estimation pour un forfaitaire de 3 500 \$;

Adopté à l'unanimité

2021-03-74 **7.4 Ouverture des soumissions 4^e et 13^e rue Sud (excavation Bolduc 1 293 032.67 \$)**

Attendu qu'il y eut appel d'offres pour les travaux de réfection pour la 4^e et 13^e Rue Sud;

Attendu qu'il y a eu dépôts des soumissions suivantes :

• Excavation Bolduc Inc.	1 293 032,67 \$
• R.J. Dutil & Frères Inc.	1 295 842,90 \$
• TGC Inc.	1 361 049,11 \$
• Giroux & Lessard Ltée	1 377 627,69 \$
• Lafontaine & Fils Inc.	1 443 312,05 \$
• Les Constructions de l'Amiante Inc.	1 553 334,13 \$

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu :

Que la soumission présentée par Excavation Bolduc, celle-ci étant la soumission la plus basse des soumissions reçues et conformes;

Que le contrat d'exécution soit adjugé à ladite entreprise pour un montant de 1 293 032.67 \$, entendu que ce montant peut varier étant donné que le prix était demandé sur la base d'une quantité approximative;

Que le début des travaux est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que monsieur le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient et ils sont désignés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

8 Personnel

9 Loisirs et culture

9.1 Activité Canot-Kayak en collaboration avec St-Martin

Point non traité, aucun retour de MF Aventure et de la Compagnie du Shack

10 Divers

11 2^e Période de question

2021-03-75 **12 Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'ajourner l'assemblée. (19h23)
Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....